canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

MAGAZINE TRIMESTRIEL

POL. CANT INFO

DE LA POLICE CANTONALE VAUDOISE

Nº 80 / mars 2011

ACTUALITÉ

Les gendarmes en haute montagne

INTERVIEW Le maj Botteron, cinq mois aux commandes de la Gendarmerie **PRÉSENTATION** L'Unité judiciaire sous la loupe…

www.cob.ch

L'occasion au juste prix!

*Bon de CHF 200.-
cumulable sur nos actions en cours!

*Offre réservée aux lecteurs de PolCant info sur simple présentation de cette annonce.

PIONNIER DE L'OCCASION DEPUIS 1989

COB
CENTRE DE L'OCCASION AUTOMOBILE BUSSIGNY

En face de Conforama • 1030 Bussigny • Téléphone 021 706 40 40

Nº 80 / mars 2011

Paraît 4 fois par an
Tirage 4000 exemplaires
Tirage contrôlé par la REMP
(3153 exemplaires)

Editeur
Police cantonale vaudoise
Division presse et communication
Centre Blécherette - 1014 Lausanne

Rédaction
Jean-Christophe Sauterel, *rédacteur en chef*
Olivia Cutruzzolà, *responsable d'édition*
Philippe Bastide, Marlyse Biderbost,
Bertrand Dubois, Pierre-Olivier Gaudard,
Philippe Jaton, Olivier Rochat

Photographies
Philippe Bastide, Bertrand Dubois,
Gabriel Fusco, Nicolas Gruber,
Nicolas Spring, Identité judiciaire

Mise en page
Next communication SA

Relecture
Anne-Danièle Reuss

Impression
PCL Presses Centrales SA

Abonnement
Revue distribuée gratuitement à tous les membres de la Police cantonale, aux polices vaudoises, aux polices de Suisse, aux autorités civiles et judiciaires cantonales et fédérales, aux partenaires privés et à nos annonceurs.

Publicité
Next communication SA - 021 654 05 70

Contact
presse.police@vd.ch - 021 644 81 90
www.police.vd.ch

Imprimé sur du papier recyclé
provenant de forêts bien gérées

© Police cantonale vaudoise

Toute reproduction autorisée
avec l'accord de l'éditeur

POLICE cantonale vaudoise

Sommaire

Editorial 4

Point de vue 5

Interview
Le Commandant Botteron tire un premier bilan après cinq mois 6

Actualité
Les gendarmes en haute montagne 8

Partenaires
Les pompes funèbres générales 12

Présentation
L'unité judiciaire, la «polyvalente» de la Police de sûreté 14

Portrait
Le crayon affûté et l'humour canaille de Pierrot 20

Prévention de la criminalité
Les gérants de sécurité prennent le train 22

Sur le vif
Une pièce manquerait au puzzle de la sécurité helvétique 26

RH
La Police cantonale vaudoise recrute... 28

Personnel 29

Editorial

Chères lectrices, chers lecteurs, chers amis,

C'est en toute discrétion, en plein Sommet de la Francophonie, que notre magazine «Pol Cant Info» a fêté ses 20 ans d'existence. Le premier périodique interne d'information de la Police cantonale vaudoise, dans sa forme presque actuelle, a vu le jour le 1er septembre 1990. Cet opus, intitulé «INFO« était la concrétisation de l'importance donnée par Pierre Aepli, alors Commandant de la Police cantonale, «à la communication, que ce soit dans l'amélioration du traitement et la diffusion du renseignement, dans une meilleure connaissance de nos activités par le public, dans les contacts avec la presse et dans l'information interne».

Sous les couleurs bleue et verte, l'édition de l'époque abordait dans la rubrique «futurologie» la police de l'an 2000, mais aussi le trafic routier suisse, de l'évolution des accidents et du comportement des usagers; présentait le portrait d'un sexagénaire heureux ainsi que le groupe des spécialistes en dépiégeage. Un autre article parlait de la lutte contre la criminalité, sous la signature du Chef de la Police de sûreté, **M. Jacques-François Pradervand**. Si cette publication a beaucoup évolué au cours des années pour devenir au fil du temps un véritable magazine présentant à la fois l'actualité, les différentes activités et entités constituant la Police cantonale ainsi que, dans chacun de nos numéros, un de nos partenaires, le Pol Cant Info reste, et nous en sommes heureux, un outil essentiel de la communication de l'institution. C'est une des raisons pour laquelle le Commandant de la Police cantonale, **Jacques Antenen**, a pris la décision de dissoudre l'Association du magazine de la Police cantonale, créé à l'époque pour assurer le financement du journal. C'est pourquoi, l'éditeur du magazine est à nouveau la Police cantonale. Dans les nouveautés 2010, vous avez pu découvrir la rubrique prévention de la criminalité, avec un dossier complet, chaque trimestre, se rapportant à une des thématiques traitées par la Division prévention de la criminalité.

Afin d'assurer le financement du magazine, les coûts sont répartis entre le budget de la Police cantonale d'une part, et le soutien d'annonceurs d'autre part. Nous avons décidé de confier la récolte de publicités et la mise en page de notre magazine à l'Agence Next Communication dirigée par **M. Thierry Deillon**. Vous avez donc entre vos mains votre magazine dans sa nouvelle robe qui se veut encore plus dynamique, mettant en valeur tant les thèmes que les personnalités présentes au fil des pages. L'équipe de rédaction et notre responsable d'édition, **Olivia Cutruzzolà**, mettent beaucoup de cœur à l'ouvrage, pour dans chaque numéro, valoriser les femmes et les hommes qui remplissent quotidiennement leurs missions au profit de nos citoyens. Il s'agit également de retracer les événements majeurs qui ponctuent la vie de la Police cantonale ainsi que de donner un aperçu des grandes opérations comme celle que nous avons vécue l'année passée, le XIIIe Sommet de la Francophonie à Montreux. Les manifestations et autres cérémonies protocolaires gardent bien entendu une place privilégiée dans notre périodique.

Je ne saurais terminer cet édito sans avoir une pensée pour mes prédécesseurs à la tête du Comité de rédaction, soit **Walter Loertscher**, **André SCHOERI**, **Maurice Gehri** et **Michel Pralong**. Grâce à eux et grâce à tous les rédacteurs qui nous ont gratifié de leur plume, ce magazine existe encore aujourd'hui et continuera à rythmer la vie de notre institution durant les décennies à venir. Joyeux anniversaire au Pol Cant Info à l'occasion de ce 20e et quelques mois et surtout beaucoup de plaisir à vous tous, fidèles lectrices et lecteurs de notre magazine.

Jean-Christophe Sauterel
Rédacteur en chef

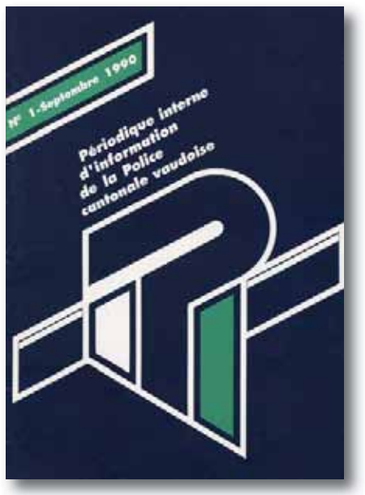

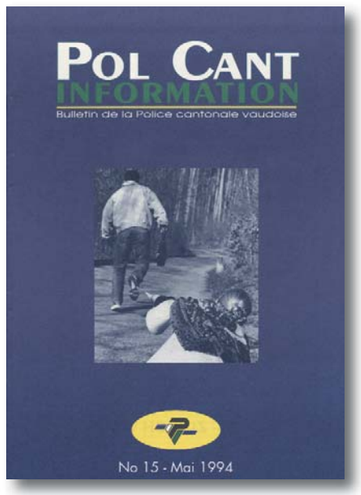

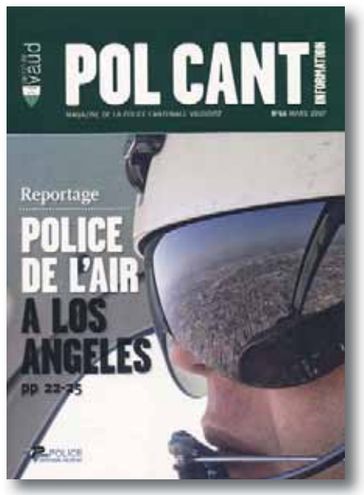

Point de vue

«L'auteur des coups de feu déteste la police»

Tel était le gros titre à la Une du journal *24 heures* du mardi 1er mars 2011, commentant le communiqué relatant l'arrestation par la Police cantonale de l'auteur de la fusillade du 26 février 2011, au cours de laquelle une assistante de la Police de Lausanne et une passante ont été blessées par balles.

Mes premières pensées vont évidemment aux victimes de ces agissements; actes que la justice vaudoise qualifiera. Je leur souhaite un rétablissement rapide et complet. Je tiens aussi à dire la solidarité de la Police cantonale à l'égard de la collaboratrice de la Police de Lausanne concernée, ainsi qu'au corps dont elle est issue, qui a collaboré de manière exemplaire à l'enquête.

Maintenant, quels enseignements tirer d'un comportement aussi aberrant et gratuit que celui du tireur?

La police met tout en œuvre pour être respectée de la population, à commencer par respecter cette dernière. Elle n'oublie pas que le pouvoir qu'elle exerce a des limites constitutionnelles et légales, qui sont enseignées de manière particulièrement approfondie tout au long de la carrière des policiers. Elle doit aussi parfois, par devoir et par serment, savoir déplaire en recourant à la contrainte ou en sanctionnant des comportements enfreignant la loi, là où l'auteur voit parfois une peccadille.

En retour, elle peut légitimement revendiquer l'estime et la reconnaissance des citoyens qu'elle sert à longueur d'années, tout comme celles des autorités politiques, soit dit en passant.

Dans leur très grande majorité, nos concitoyens – de multiples sondages le démontrent – ont confiance dans leur police. Cette confiance est bien placée. Il y a peu de pays qui peuvent se targuer d'avoir une police ne connaissant pas la corruption, à même de maintenir un niveau de sécurité surpassant de beaucoup celui de sociétés comparables et capable de fournir des prestations sur le plan opérationnel d'un niveau remarquable, au prix d'un engagement qui la conduit toutefois de plus en plus aux limites de l'épuisement il faut le dire.

On peut et on doit donc déduire de ce qui précède que l'événement du 26 février 2011 doit être pris comme un acte isolé, il est d'ailleurs – et fort heureusement – exceptionnel sous nos latitudes.

Mais il est tout de même révélateur d'une évolution inquiétante des rapports sociaux et des rapports des citoyens à l'autorité, pas seulement à celle qui arbore un uniforme d'ailleurs. L'union sacrée de deux clans d'antagonistes en train de se battre à l'arrivée de la police pour retourner leur violence contre celle-ci est un autre indicateur.

Plus que jamais, tout en ayant à l'esprit qu'un acte aussi lâche et insensé que celui qui est au centre de cette réflexion est difficilement prévisible, il nous incombe de prioriser, tant au niveau de la formation de base qu'à celui de la formation continue, la sécurité personnelle de nos intervenants dans des situations dangereuses pour leur intégrité physique, quitte à ne pas évacuer la question des effectifs, dont il faut pouvoir disposer, pour limiter les risques au maximum.

«Dans leur très grande majorité, nos concitoyens ont confiance dans leur police.»

Jacques Antenen
Commandant de la Police cantonale

Interview

Le Commandant Olivier Botteron tire un premier bilan après cinq mois

Le major Olivier Botteron a pris la tête de la Gendarmerie vaudoise depuis le 1er novembre 2010. Homme de contact et de défis, le citoyen d'Echichens tire un premier bilan empreint d'enthousiasme et de responsabilités. Dialogue.

Propos recueillis par Olivia Cutruzzolà

Vous êtes à la tête de la Gendarmerie depuis cinq mois, quel est votre sentiment ?
Je mesure à la fois le très grand honneur mais aussi la très grande charge de la mission qui m'est confiée. Je me réjouis d'être ainsi à la tête de femmes et d'hommes de grande valeur, ceux qui portent ou non l'uniforme. J'essaie d'être le plus attentif possible à la fois à la dimension humaine de notre corps de métier, comme à l'exigence nécessaire vis-à-vis de nos citoyens. Grâce au soutien de l'entier de mes collaborateurs, quels que soient leurs postes ou leurs responsabilités, je peux aborder sereinement les différents dossiers qui vont permettre de faire avancer la Gendarmerie. En effet, chaque matin, je m'assieds à mon bureau dans mon fauteuil avec des objectifs. Le soir, j'en sors avec des convictions renforcées. Au sein de la Police cantonale, il existe une galerie de portraits où s'alignent les visages des commandants successifs. Chaque portait est un parcours d'histoire et de vie. Certains impressionnent, d'autres forcent le respect. Au-delà de la trajectoire de ces personnes, c'est la stabilité des valeurs de la Gendarmerie que je souhaite défendre. Je me souviendrai longtemps de mes premiers jours d'emballement mais aussi ces premiers instants de solitude où je sais que l'échec ne souffre aucune excuse. En effet, compte tenu des multiples dossiers, je dispose parfois de peu de temps pour réfléchir, pour soupeser les conséquences des décisions qui engagent le long terme. Néanmoins, je garde à l'esprit que, du décideur jusqu'à l'exécutant, c'est toujours à des femmes et des hommes que je m'adresse.

Avez-vous déjà la possibilité de tirer un premier bilan opérationnel ?
La Gendarmerie doit s'adapter aux réalités de la délinquance, aux évolutions de la société, du flux de la population et des réformes en cours. Je m'impose et exige une ligne de conduite: agir pour ne pas subir. Ainsi, nous avons tout intérêt à sortir de nos schémas de pensées traditionnelles en associant nos moyens d'action, en trouvant des synergies nouvelles et en recherchant le «toujours mieux» plutôt que le «toujours plus». Nous adopterons une méthode qui a porté ses fruits ces dernières semaines: celle de la réponse ciblée. Nous sommes confrontés à un problème précis, nous le traitons de manière précise. On ne se dispersera plus en opérations diverses alors qu'un phénomène marquant est d'actualité. Naturellement, tout changement suscite des interrogations, et c'est bien légitime. Il ne s'agit pas de réorganiser pour réorganiser, il ne s'agit pas de définir de nouveaux concepts pour définir de nouveaux concepts. Il s'agit de passer d'une vision sectorielle, cloisonnée, au concept plus large de la sécurité de ce canton. Ces mesures de réorganisation doivent avoir un seul et unique objectif: la liberté et la sécurité des Vaudois et des gens de passage.

Quels sont les points positifs ?
Structurellement, je connais très bien le fonctionnement de cette institution. Je relève surtout la fierté des gendarmes de servir, malgré l'exigence de notre mission et je leur en suis reconnaissant.

Avez-vous, déjà à ce stade, cerné d'éventuels points d'amélioration ?
Les exigences du métier et de notre environnement ne cesseront d'augmenter et c'est là tout l'objet de la formation qui est dispensée au cours de notre carrière. J'ai la charge de veiller aux comportements professionnels de mes collaborateurs et il m'appartiendra de développer, sans relâche, les niveaux de connaissance de chacun et le sens des responsabilités, d'initiative et d'autonomie que chaque cadre doit avoir notamment. En effet, le chef est celui qui montre l'exemple, qui donne du sens, celui qui oriente l'action de ses subordonnés. Il s'agit de les guider dans leur activité quotidienne.

Après cinq mois, les gendarmes peuvent-ils déjà percevoir votre style ou votre marque de fabrique ?
Je laisse le lecteur répondre à cette question. Néanmoins, je vais tâcher d'utiliser quelques heures par mois pour renforcer le contact avec eux. Je viendrai sur le terrain pour les rencontrer, échanger avec eux et connaître leurs difficultés. Au-delà des objectifs 2011 du corps de la Gendarmerie, que j'ai déclinés dernièrement à l'ensemble du corps, c'est mon but cette année. ■

Actualité

Toujours plus de monde, donc d'accidents, en montagne. Les gendarmes se forment et s'équipent

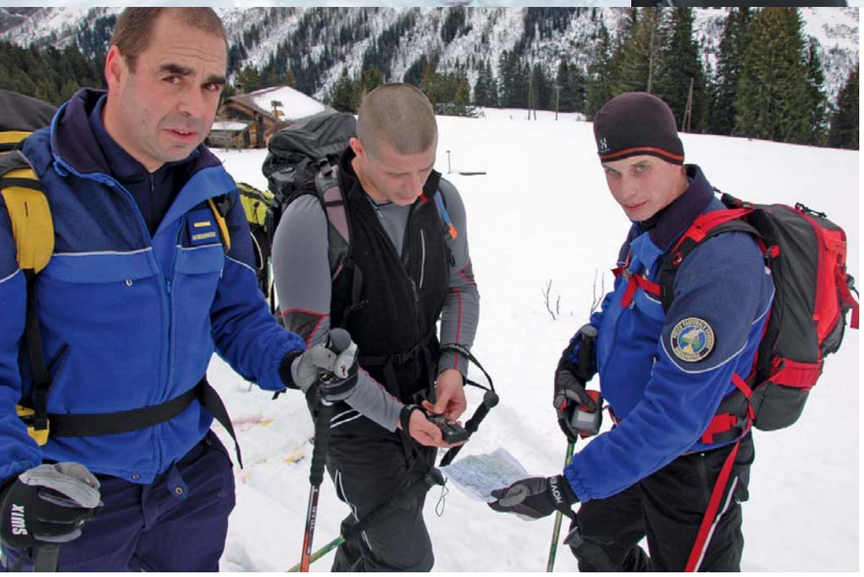

En haut à gauche:
Sauveteurs 1 et 2 doivent pouvoir se joindre aux colonnes de secours.

En bas à gauche:
L'appointé Marc-Olivier Richard, l'appointé Laurent Diebold et le gendarme Sébastien Fellay font le point de la situation.

Ci-dessus:
L'usage de la boussole, de la carte et du détecteur de victime d'avalanche font partie des techniques alpine à maîtriser.

Extension des zones construites en altitude, mobilité accrue, offre touristique élargie: les loisirs en montagne sont en pente ascendante. Incontournable revers de la médaille, le nombre d'accidents suit une courbe similaire. Pour les cas d'une certaine importance, une enquête est ouverte. Encore faut-il que les policiers légalement chargés des investigations puissent accéder aux zones escarpées du territoire. C'est à leur intention qu'une formation alpine spécifique a été mise sur pied à la Gendarmerie.

Jusqu'en 2004 les écoles d'aspirants gendarmes dispensaient une instruction alpine. Elle a été abandonnée alors même que les sports de montagne et le tourisme ont connu un vif essor, dès les années 1990, puis 2000. Dès lors, en intervention, les colonnes de secours et leurs guides ont parfois eu à intervenir avec des gendarmes non entraînés. L'équipement de ces policiers montagnards était aussi devenu totalement obsolète. Quand ils existaient, skis, baudriers, vêtements ad-hoc, devaient être utilisés une fois par l'un, une fois par l'autre intervenant, quels que fut sa taille ou son poids.

Impossible de continuer ainsi a-t-on estimé à l'Etat-major de la Gendarmerie. Au printemps 2009 les adjudants Patrice Carrel, Fernand Pilet et le sergent-major Michel Gandillon, en poste à Leysin, Château-d'Œx et Chesières, tous montagnards avertis, ont mis en place un concept de formation. Marc Contat, premier-lieutenant et remplaçant du chef de la région Est, a été désigné officier montagne et coordinateur de ce projet. Secours alpin suisse (SAS) – qui regroupe la Rega et la Club alpin suisse – représenté à l'échelon local par Secours alpin romand (SARO) a été choisi comme partenaire. Guido Guidetti, guide, chef de la colonne de secours de Villars et responsable de SARO a été appelé en tant que répondant. De leurs travaux est issue une convention de formation alpine pour les gendarmes vaudois, cosignée par SAS et la Police cantonale vaudoise (PCV). Celle-ci est une première en Suisse.

Le document fixe, entre autres, les critères, les conditions et les objectifs des deux niveaux de formation mis en place soit; «sauveteur 1» – intervenant judiciaire; «sauveteur 2» – gendarme formateur, à quoi s'ajoute la formation continue. La convention mentionne que six postes de Gendarmerie, soit ceux de Leysin, Les Diablerets, Château-d'Œx, Chesières, Le Sentier et Sainte-Croix et leurs 38 policiers sont concernés par cette instruction. Il est aussi convenu que la Police cantonale équipe chacun des participants du matériel personnel le plus adéquat, fournit par la division logistique de la PCV. Les responsables relèvent à ce propos la précieuse collaboration du capitaine Massimo Stucki. Ainsi au gré des fonctions de «sauveteur 1» ou «2», chacun dispose d'une panoplie qui va du sac à dos aux crampons et piolet, en passant par les skis de randonnée, le détecteur de victimes d'avalanches (DVA), les mousquetons, sangles et autres descendeurs (voir photo).

Deux niveaux de formation

Le modèle retenu prévoit deux niveaux de formation. Dans un premier temps cinq cadres gendarmes expérimentés en poste dans des Préalpes vaudoises ont achevé leur cursus théorique et pratique. Ils sont accrédités en tant que «sauveteur 2». Et désormais eux-mêmes formateurs, ce sont eux qui dispenseront à leurs collègues des postes de montagne la formation continue aux «sauveteur1». Cette initiation de base comprend l'utilisation de la boussole, du GPS et du DVA, l'apprentissage des risques liés à l'alpinisme, les nœuds usuels, une initiation à l'escalade et à la descente en rappel. «Nous ne demanderons pas d'eux qu'ils se rendent en falaise ou dans des terrains très escarpés s'il ne s'y sentent pas prêts», précisent Marc Contat et Patrice Carrel. En revanche, les plus motivés pourront s'ils le désirent intégrer une station de secours et entreprendre la formation conduisant au second degré. Celle-ci exige préalablement d'être un montagnard actif, de suivre les cours de sauvetage et médical et d'avoir une connaissance fine de la topographie de sa région. Le «sauveteur 2» doit, au terme de son parcours, maîtriser les techniques alpines de base et savoir diriger une intervention de sauvetage. Enfin, les uns et les autres seront astreints à mettre à jour leurs pratiques à raison de deux journées d'exercices par an au minimum.

Alors que le concept achève de se mettre en place, ses initiateurs sont satisfaits. «C'est un beau travail; ceux qui l'ont entrepris sont prêts à le développer. Le guide Guido Guidetti a apprécié de voir ces coopérants judiciaires des colonnes de secours améliorer leurs compétences alpines», relève le premier-lieutenant Marc Contat. Avec l'adjudant Patrice Carrel, il pense que ce volet de l'activité des gendarmes est un petit plus qui compense en partie les contraintes liées à l'affectation dans les zones moins urbaines du canton. «Et si ce plus peut attirer dans les Préalpes ou le Jura, des collaborateurs jusqu'ici réticents à y travailler, ce sera tant mieux», lâchent-ils. Pour l'avenir immédiat il s'agit, en effet, de mettre complètement en place ce modèle dans les postes du Jura vaudois à Le Sentier et à Sainte-Croix. ■

B.Ds

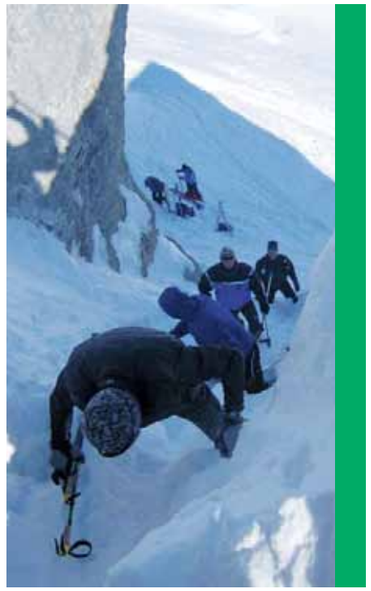

Les Vaudois ont complété leur formation à l'escalade aux côtés des gendarmes français.

Mais que fait le policier montagnard

La loi impose que, lors de tout accident ou disparition de personne entraînant l'engagement d'une colonne de secours, celle-ci soit accompagnée d'un agent de police judiciaire (gendarme dans le canton de Vaud).
Un procureur devra, en outre, être renseigné. Été comme hiver, le gendarme doit aller sur les lieux afin de recueillir les éléments utiles à la rédaction du rapport judiciaire. Autonome, il doit pouvoir y retourner afin de collecter des informations supplémentaires ou de rechercher des personnes, des indices ou des objets. En outre les policiers sont toujours plus souvent appelés à intervenir sur les pistes suite à des accidents graves de ski.

B.Ds

Le sergent-major Jean-Blaise Clapasson et le gendarme Sébastien Fellay à l'ouvrage sous le regard des adjudants Fernand Pilet et Patrice Carrel.

Actualité alpine

Essor des activités de loisirs… donc des accidents

La forte progression des accidents en montagne témoigne de l'explosion du nombre de personnes pratiquant leurs loisirs dans ces contrées.
Tenue à jour par le Bureau de prévention des accidents (BPA) et le Club Alpin Suisse (CAS), une statistique reflète cela.
Ainsi pour toute la Suisse, pour les seules activités de ski de randonnée et de randonnée à pieds, ont été dénombrées en 2005, 954 interventions d'urgence (795 cas pour des piétons et 159 pour des skieurs). En 2009 ce chiffre est passé à 1267 interventions d'urgence (1008 cas de marcheurs, 259 cas de skieurs).
La progression est ainsi de 33% en cinq ans.
Voilà qui explique la mise en place de la nouvelle formation alpine des gendarmes.

B.Ds

Partenaires

Les Pompes funèbres générales

Les accidents survenus sur la voie publique entraînent régulièrement l'intervention de policiers, pompiers et ambulanciers. Malheureusement, dans certains cas, le ballet des feux bleus doit céder la place au corbillard des Pompes Funèbres Générales (PFG). Zoom sur un partenaire méconnu qui a fait de la mort un véritable art de vivre.

Réalisé par Philippe Bastide

Si les pompes funèbres officielles de la capitale vaudoise sont intégrées au Service de Protection et Sauvetage de la Ville de Lausanne (SPSL), leurs homologues «générales» de la rue du Maupas demeurent une entreprise privée, intervenant sur l'ensemble du territoire sur demande de la police cantonale. Lorsqu'un homicide ou un accident fatal survient sur la voie publique, le Centre d'Engagement et de Transmission (CET) opère un tournus entre les différents prestataires de services de la région concernée pour dépêcher un corbillard sur les lieux du décès. Le travail préliminaire des enquêteurs terminé, les collaborateurs funéraires procèdent à la «levée du corps» et s'occupent du transfert jusqu'au Centre Universitaire Romand de Médecine Légale (CURML). Une fois le corps «libéré» par le légiste, ils se chargent encore de son rapatriement à la Chapelle funéraire de Saint-Roch où ses proches pourront venir lui faire un dernier adieu avant son acheminement vers sa dernière demeure.

Commence alors un tout autre aspect du métier. Un décès, surtout lorsqu'il survient d'une manière violente et inattendue, est toujours difficile à gérer pour la famille du défunt. Le rôle des pompes funèbres est alors d'entreprendre à sa place les nombreuses démarches nécessaires à une inhumation ou une incinération. Il ne reste alors à la famille qu'à régler les détails de la cérémonie et choisir un cercueil. Déchargés de tous ces tracas administratifs, les proches du défunt peuvent commencer le long et complexe processus de deuil. Depuis quelques années Edmond Pittet, directeur des PFG, a fait du soutien à la famille son *leitmotiv*. Pour lui, il importe surtout d'éviter le «deuil pathologique» par une bonne gestion de l'ensemble du processus. Or, bien souvent, celui-ci commence avec l'annonce du décès à la famille par un membre des forces de l'ordre. En 33 ans de carrière, le directeur des PFG a tout vu et tout entendu «Je me souviens notamment de l'indignation des parents d'un jeune motard décédé qui, après l'annonce du décès de leur fils, s'étaient vu remettre ses effets personnels dans un sac poubelle.» Des maladresses de ce genre l'ont récemment convaincu de la nécessité de s'impliquer dans la formation des nouveaux gendarmes. Une fois par année, il distille ainsi un cours de «sensibilisation à l'accompagnement des familles» à l'Académie de police de Savatan. De l'attitude générale à adopter jusqu'à la formulation de l'annonce du décès, tout est passé en revue pour que les gendarmes puissent gérer au mieux les proches de la victime avant de passer le témoin à l'équipe des PFG.

«Croque-mort», un sacerdoce?

Depuis respectivement 1992 et 2007, Fernando da Silva et Rémy Brulhart sont tous deux «collaborateurs funéraires» aux PFG de Lausanne «ne dites pas «croque-mort», c'est péjoratif et ça ne reflète pas la diversité du métier.» Et de diversité, il en est effectivement question dans cette profession: en plus de la «levée» et du transfert des corps, ils sont à même de procéder au maquillage du défunt ou d'assurer le garnissage et la finition des cercueils. Polyvalents, ils assurent également toute l'intendance lors des services funéraires et des ensevelissements.

Malgré la difficulté de leur tâche et contrairement aux policiers, les collaborateurs funéraires ne bénéficient pas d'un soutien psychologique spécifique… et n'en ont jamais ressenti le besoin. «Lorsque nous sommes confrontés à une situation difficile, nous en parlons beaucoup entre nous. A la différence des policiers, nous savons également que chacune de nos sorties a pour but d'aller chercher un cadavre; il n'y a donc pas d'effet de surprise» précise Rémy Brulhart. Et son collègue d'ajouter, «Même avec les années d'expérience, on ne se «blinde» pas mais ces moments-là ne restent pas dans la tête; on les oublie aussitôt les portes du bâtiment franchies».

Comme son collègue, c'est avant tout l'aspect humain du métier qui a décidé Rémy Brulhart à pousser un jour, un peu par hasard, les portes de l'entreprise funéraire, «Après quelques années seul derrière ma planche à dessin, j'ai eu envie de changer radicalement d'orientation et de rencontrer du monde. Avec ce métier, j'ai vraiment l'impression d'être utile en aidant les gens à faire leur deuil». Pour Fernando da Silva la vocation est plus ancienne «Petit déjà, je me faisais un peu d'argent de poche en assurant des services funéraires comme enfant de chœur». Depuis quelques années, l'ancien maçon s'est même spécialisé dans l'art complexe de la thanatopraxie: à l'aide de différentes techniques apprises sur le tas, il parvient à redonner un visage humain aux personnes décédées de morts violentes. «Dans 99% des cas, nous arrivons à proposer un cercueil ouvert» précise son Directeur, «le fait de voir une dernière fois le défunt aide énormément au processus de deuil, spécialement en cas d'accident ou de suicide».

Pour terminer, les deux collaborateurs tiennent à adresser un petit clin d'œil par l'intermédiaire du *Polcant Info* aux forces de l'ordre qu'ils côtoient régulièrement sur des lieux d'accident «La collaboration se passe la plupart du temps très bien, nous avons même noué quelques liens d'amitié avec certains gendarmes mais il arrive également que certains d'entre eux nous charrient lorsque nous tardons à arriver sur place» précise Fernando da Silva, «ils oublient que, contrairement à eux, nous n'avons pas de feu bleu sur notre corbillard». ■

Rémy Brulhart, collaborateur funéraire depuis 2007.

Présentation

L'unité judiciaire, la «polyvalente» de la Police de sûreté

De gauche à droite: l'inspecteur Sébastien Grandjean, chef a.i. de la division judiciaire, l'ipa Alain Cruchon, chef de la division criminelle, l'ipa Christophe Corbaz, chef de la division économique, l'ipa Pierre-André Buchs, remplaçant du chef de l'Unité judiciaire et le com adj Luc Chanson, chef de l'Unité judiciaire.

Du cambriolage à l'homicide en passant par la traque des délits astucieux, les enquêteurs de l'Unité judiciaire de la Police de sûreté sont des «touche-à-tout». Avec leurs collègues des régions judiciaires décentralisées, ils mènent leurs recherches sur l'ensemble du canton et, si nécessaire, au-delà des frontières nationales en fonction de la nature et de l'envergure des délits.

Réalisé par Olivia Cutruzzolà

L'Unité judiciaire, dans sa configuration actuelle, a vu le jour en septembre 1996. Centralisée au Centre Blécherette, elle opère sur tout le territoire cantonal. Son ancêtre, la brigade «canton», qui a vu le jour au début du XX^{e} siècle déployait déjà ses recherches sur l'ensemble du territoire vaudois, à l'exception de la région lausannoise, fief de la brigade «ville» de la Secrète. C'est de la fusion de ces deux entités qu'est née l'Unité judiciaire. Un siècle plus tard, la brigade a fondamentalement changé. Il a fallu constamment s'adapter à l'évolution de la délinquance qui a souvent un coup d'avance sur la police, évolution technologique et mondialisation obligent. Sans parler de la nécessité, pour les policiers, de s'adapter aux réformes légales et à l'évolution souvent complexe des procédures pénales. «Cela ne facilite pas les choses! La «paperasse» est toujours plus lourde et les exigences toujours plus élevées. Tout cela nous oblige à de perpétuelles remises en question. En fin de compte, c'est une excellente chose, ça nous dynamise! Avec mes adjoints, nous recherchons en permanence à positiver, à trouver les meilleures solutions possibles, afin que les inspectrices et inspecteurs soient efficaces, motivés et évoluent dans de bonnes conditions de travail» explique le commissaire adjoint Luc Chanson, chef de l'Unité judiciaire depuis le 13 avril 2010. Les défis ne manquent pas et cela plaît à l'homme de tempérament qu'il est! Brigade très polyvalente s'il en est, l'Unité judiciaire peu compter sur un savant mélange constitué d'expérience et de jeunesse, de compétences multiples et de détermination. Appartenant à la section Enquête II avec ses quatre sœurs, les brigades des régions judiciaires, elle est structurée en trois divisions: la division judiciaire, la division criminelle et la division économique.

Trois divisions complémentaires face à une criminalité très diversifiée

La division criminelle est conduite depuis 1999 par le doyen de l'Unité Judiciaire, l'inspecteur principal adjoint Alain Cruchon. Entré à l'Unité judiciaire comme l'on entre en religion, il y dispense son précieux savoir depuis plus de trente ans. «J'y ai fait toute ma carrière! Avec le temps, le policier se constitue un faisceau de relations extrêmement riche et varié à travers le monde. C'est indispensable de l'entretenir pour gagner en efficacité durant une enquête» précise le limier. La division criminelle enquête sur toutes atteintes, volontaires ou non, à l'intégrité corporelle: comprenez les homicides et tentatives, les morts suspectes, les overdoses, mais aussi les morts blanches du nourrisson.

Les inspecteurs et les inspectrices côtoient la mort, des familles en deuil. Familles qu'il s'agit de rencontrer, de questionner, parfois de soupçonner… enquête oblige. «Avant d'être des policiers, nous sommes des êtres humains capables de compréhension et d'empathie. Nous sommes également des mères et des pères de famille». Pour l'ipa Cruchon, le pire souvenir et sa plus grande hantise, c'est de devoir être à nouveau confronté à la mort blanche d'un nourrisson. «Arrivé dans une famille foudroyée par la mort de son bébé, je devais procéder à certaines mesures d'investigations afin d'exclure toute intervention d'un tiers. La maman refusait de lâcher son bébé. Elle l'a gardé dans ses bras, sans vie, durant plusieurs heures. Je n'oublierai jamais cette image» se souvient, encore bouleversé, le vieux briscard.

Les spécialités de l'Unité judiciaire

Gare aux escrocs !

La troisième division de l'Unité judiciaire se consacre à la criminalité économique. L'inspecteur principal adjoint Christophe Corbaz, son chef depuis 2008, et son équipe se frottent quotidiennement aux délits astucieux. Qui n'a jamais reçu un message «douteux» dans sa boîte mail ? Qui n'a jamais pris le risque d'être la victime d'une arnaque en contractant un achat en ligne ? Ce type de délinquance a explosé avec l'arrivée d'Internet dans quasiment tous les foyers suisses. «Les gens croient souvent à tort que derrière un écran, ils sont en sécurité ! Internet c'est extraordinaire, car cela offre un accès illimité à la connaissance. C'est un monde virtuel qu'il s'agit néanmoins de comparer à la «vraie» vie. Il faut y surfer avec prudence car on risque d'y croiser une quantité de gens malhonnêtes,» vulgarise Christophe Corbaz, trop souvent confronté à des victimes piégées par un excès de cupidité ou de naïveté. Les escroqueries en rue ont également de multiples visages et sont souvent l'apanage de malfaiteurs organisés (vols avec ruse, fausse qualité, contrefaçons, piratage de carte de crédit, etc.). Si les inspecteurs des régions judiciaires interviennent en premier échelon sur des cas ponctuels, les enquêteurs de la division économique agissent sur les affaires sérielles. De nombreuses actions de prévention sont menées auprès du public. «Nous essayons de sensibiliser les gens aux risques auxquels ils peuvent être confrontés et leur donnons des conseils afin d'adapter leur comportement», se réjouit Christophe Corbaz.

Par la diversité de ses spécialités, l'Unité judiciaire veille en permanence à se donner les moyens de traquer efficacement les auteurs d'actes criminels dont l'imagination est sans limite.

Lorsqu'il s'agit d'investiguer pour connaître la cause d'un décès, accidentel ou criminel, la prudence s'impose. «Nous devons écouter et analyser les versions de tous les témoins. Aucune piste ne doit être laissée au hasard. Il s'agit de toujours privilégier la cause du décès la plus grave. Se déplacer une fois de trop sur le lieu du drame n'est pas un luxe, bien au contraire ! En cas d'erreur de jugement, les conséquences sont trop graves. L'identité judiciaire et nos collègues des régions nous épaulent, pour éviter de se tromper». Les brigandages, agressions, hold-up à main armée, enlèvements et prises d'otage, sont aussi le lot des enquêteurs de la division criminelle, habitués à ce type d'affaires. «Lorsque nous sommes appelés sur une affaire, tel que le braquage d'une bijouterie, les premières heures qui suivent la commission du délit sont décisives. Nous activons immédiatement les contacts qui peuvent nous aider à partir correctement sur la piste du ou des auteurs. Cela peut être dans un autre canton de Suisse, en France voisine ou plus loin encore… Ces premières actions vont également permettre au procureur de se déterminer sur la suite à donner à l'enquête».

La mobilité des délinquants n'est plus un secret pour personne, facilitée par l'absence théorique de frontières. Ni même l'absence théorique de frontière entre les pays. Cette réalité-là, l'inspecteur A, Sébastien Grandjean, chef a.i. de la division judiciaire depuis octobre 2010, la connaît aussi. Son entité s'occupe d'élucider les vols et les cambriolages commis en série. Des phénomènes ethniques avec des bandes de délinquants parfaitement organisées et maîtrisant les subtilités d'un pays qu'ils considèrent comme l'Eldorado, où il suffit d'entrer afin de se servir. Aussi est-il apprécié de pouvoir compter sur un solide tissu de collaborations entre les diverses polices suisses et étrangères. Ce travail en partenariat est également monnaie courante au sein de la maison. Les analystes de la Coordination judiciaire procèdent à de précieux recoupements sur la base d'informations transmises par les polices cantonales de toute la Suisse et les polices des pays limitrophes. «L'identité judiciaire fait parallèlement un travail scientifique remarquable de sauvegarde et d'exploitation des preuves, telles qu'empreintes ou ADN» précise l'inspecteur Grandjean. «Avec la Coordination, l'identité judiciaire, la région judiciaire Lausanne et la police judiciaire municipale de Lausanne, nous nous rencontrons une fois par semaine dans le cadre du rapport judiciaire hebdomadaire. Nous y faisons le point sur les affaires en cours et nous établissons les éventuels liens entre les délits sériels. Un délinquant provenant de la région de Lyon peut sévir en quelques jours aussi bien dans le canton de Vaud, qu'à Neuchâtel ou en Valais, voire ailleurs ! La collaboration active et l'entraide judiciaire sont donc les garantes d'une lutte efficace contre la délinquance» conclut Luc Chanson.

La lutte contre les délits visant les véhicules

Chaque année, 300 à 400 plaintes pénales sont enregistrées pour des vols de véhicules, immatriculés dans le canton de Vaud. Aux vols d'usage, pris en charge par la gendarmerie, s'ajoutent les vols suspects, comme ceux perpétrés dans le cadre de trafics internationaux et d'escroqueries. L'inspectrice C. P. investigue depuis 2001 dans ce domaine complexe. «Elles nous conduisent souvent en France, dans les pays de l'Est, la Serbie notamment, voire jusqu'en Espagne où nous retrouvons des véhicules de luxe puissants dérobés en Suisse». Les délinquants utilisent entre autre ces bolides pour transporter de la drogue, mais également pour commettre des braquages et gros cambriolages en Suisse ou ailleurs. Une fois leurs forfaits commis, ils éliminent toutes traces de leur passage en brûlant les automobiles. Les succès d'enquêtes passent par une coordination et une collaboration sans faille entre les polices helvétiques et étrangères ce qui nécessite un bon réseau de contacts et une solide ténacité pour l'inspectrice Paradela, dont les moyens seront renforcés par l'arrivée de deux nouveaux inspecteurs dès le 1er mars prochain. En 2009, sur 397 véhicules volés, 289 ont été retrouvés. En 2010, le succès est encore plus probant pour la Police cantonale et ses partenaires puisque 290 voitures ont été retrouvées pour 323 dérobées.

L'investigation en matière d'incendie

Rattachés à l'Unité judiciaire, cinq enquêteurs spécialement formés se consacrent aux investigations en matière d'incendie. «Cela représente environ les trois quarts de notre activité, le reste étant consacré aux enquêtes traditionnelles traitées par les trois divisions de l'Unité judiciaire», précise d'emblée l'inspecteur A Bertrand Ducret, spécialiste en incendie au sein de l'Unité judiciaire depuis 2007.

Ce qu'il reste d'une place ravagée par les flammes s'apparente à un décor de désolation, voire au chaos. Une scène hostile où la suie se mélange à l'odeur âcre de la fumée. Les enquêteurs, spécialement équipés pour ce type d'intervention, se déplacent systématiquement lorsque les dégâts sont importants. «Comme nous disons dans le jargon, il est important de sentir la fumée pour bien démarrer l'enquête ! C'est indispensable de visualiser et de comprendre le contexte dans lequel le feu a pris».

Le spécialiste incendie, formant un binôme inséparable avec l'inspecteur de l'Identité judiciaire, chargé du constat technique, va tout d'abord tenter de déterminer s'il est face à une infraction au Code pénal (négligence, accident ou intention) ou si l'incendie est consécutif à un phénomène naturel (coup de tonnerre).

Dans le premier cas de figure, les collaborations avec le chef d'intervention des pompiers, avec les témoins ou les victimes, sont indispensables pour déterminer la cause du sinistre. «Nous procédons par déduction en privilégiant des hypothèses. Cela nous permet de restreindre la zone de travail dans laquelle nous allons investiguer».

En 2010, 575 interventions ont été recensées, dont 152 ont nécessité le déplacement des enquêteurs spécialistes en incendie.

La criminalité dans le monde de l'art

Dans le marché de l'art mondial, la «petite» Suisse pèse très lourd ! Selon l'Administration des Douanes, 3 à 5 milliards de nos francs entrent et sortent annuellement du pays pour des transactions concernant les objets d'art et les antiquités. Dans ce contexte très pointu, la Police cantonale vaudoise peut être fière de compter dans ses rangs un spécialiste renommé en la personne de l'inspecteur A, Alexandre Von der Mühll. Passionné et actif dans le milieu, il enquête dans ce monde particulier et opaque depuis le début des années 90. Vol d'œuvre d'art, recel de tableaux, blanchiment, escroquerie, abus de confiance, etc. «Le fait de bien connaître le milieu et son réseau donne bien sûr une crédibilité supplémentaire à mon travail d'enquêteur» précise le policier qui consacre la majorité de son temps à ces investigations longues et complexes. Les polices suisses ne comptent que deux enquêteurs spécialisés en la matière, c'est pourquoi leurs précieuses connaissances s'exportent régulièrement dans le cadre d'enquêtes se déroulant dans d'autres cantons helvétiques. «Un groupe de travail, qui réunit les polices romandes et la police tessinoise, réfléchit actuellement à l'amélioration de la prise en charge de la criminalité ayant trait au monde de l'art». Affaire à suivre.

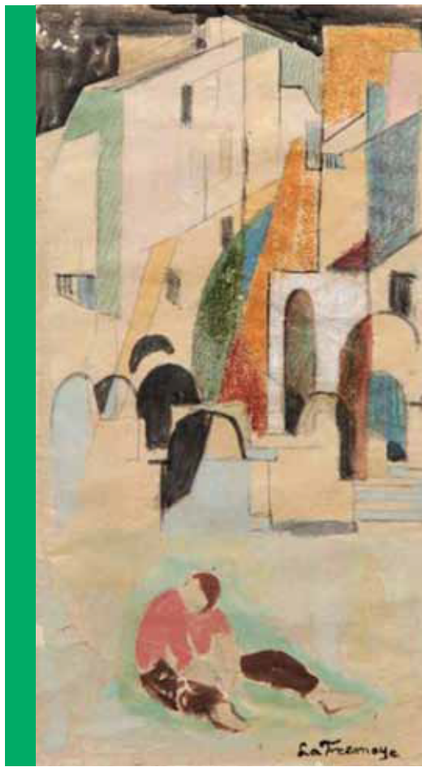

Faux tableau, signature rajoutée.

- de dettes + de vie

Pour un appui pratique et individuel en matière de budget et de dettes, appelez INFO BUDGET, la permanence-conseil vaudoise.

0840 4321 00

Appel gratuit depuis le réseau fixe

canton de vaud
LIBERTÉ PATRIE

CARITAS Vaud

Lausanne Service social

FRC

CSP CENTRE SOCIAL PROTESTANT

Patrick Haefliger.

Les régions judiciaires

Est, Ouest, Nord et Lausanne sont les quatre régions judiciaires qui, depuis le 1er janvier 2009, travaillent en parallèle avec l'Unité judiciaire au sein de la section Enquêtes II de la Police de sûreté. Les commissaires-adjoints Patrick Haefliger et Alain Rossier, chefs judiciaires des régions de Lausanne et de l'Est depuis leur création, expliquent les spécificités de leur brigade.

Alors que l'Unité judiciaire dispose de trois divisions spécialisées (voire pages précédentes), les inspecteurs des régions s'apparentent plus à des *généralistes* selon les mots de Patrick Haefliger. «Nous intervenons essentiellement sur des délits contre le patrimoine ou l'intégrité physique, très peu de stups» précise Alain Rossier. «Nous nous occupons également des infractions commises par des mineurs de 13 à 18 ans, dont certains récidivent souvent au niveau régional.» En terme de diversité des tâches, les régions judiciaires n'ont donc rien à envier à leur sœur, l'Unité judiciaire. L'attribution des affaires se fait surtout sur des critères géographiques, de temps ou de moyens d'engagement à disposition de chacun. Si l'Unité judiciaire traite les affaires complexes, intercantonales (voire internationales), les régions agissent essentiellement sur leur territoire propre. De même, alors que l'Unité judiciaire possède les moyens d'investiguer dans des enquêtes de longue durée, les régions ciblent des affaires plus limitées dans le temps. «Il y a bien sûr des exceptions à la règle et il arrive que nous gardions la main lors d'enquêtes nécessitant un travail de plus longue haleine qu'initialement» précise Patrick Haefliger, dont les hommes viennent justement de démanteler un important réseau de vol en bandes organisées dans les trains.

Lorsque l'on aborde la collaboration avec l'Unité judiciaire, les deux hommes sont unanimes: «cordiale et efficace». Lorsqu'elles initialisent une enquête dont les ramifications s'avèrent finalement plus étendues que prévu, les régions peuvent céder la main, «mais il arrive également que l'inspecteur de la région judiciaire reste affecté à l'affaire sur laquelle il planche et travaille en binôme avec un membre de l'Unité judiciaire» précise Alain Rossier. Le passage de témoin ne se fait d'ailleurs pas forcément à sens unique. «Il arrive également que nous héritions de quelques affaires de l'Unité judiciaire» ajoute le chef de la Région lausannoise. «Depuis peu, nous nous occupons des investigations liées au milieu carcéral ou à la Poste, jusqu'alors du ressort de l'Unité judiciaire. Plusieurs fois par mois, nous sommes ainsi amenés à intervenir à la prison de Bois-Mermet ou à enquêter sur la disparition des colis postaux». En terme de collaboration, les deux hommes mettent aussi l'accent sur le travail effectué en commun avec les gendarmeries ou les polices municipales. «Nos effectifs réduits nous obligent à travailler avec des personnes qui ne nous sont pas hiérarchiquement subordonnées. Il faut parfois savoir faire preuve de diplomatie mais leur collaboration est essentielle à la bonne marche de notre travail», remarque le chef de la région Est.

Les différentes régions judiciaires ont également pour mission de faire de la prévention. Leur travail de proximité et la bonne connaissance du tissu social de leur région respective leur permettent de mieux cibler leurs actions en fonction de l'actualité, lors d'événements régionaux notamment. ■

Philippe Bastide

Région Lausanne
Effectif: 19 personnes réparties entre le poste principal de Renens et le groupe secondaire d'Echallens.
Affectation: ouest lausannois (Cossonay, le Gros-de-Vaud et Moudon).
Env. 700 affaires traitées annuellement.

Région Est
Effectif: 15 personnes réparties entre le poste principal de Vevey et le groupe secondaire d'Aigle.
Affectation: est vaudois (triangle compris entre Pully, Lavey et Château d'Œx).
Env. 550 affaires traitées annuellement.

Son talent aurait pu le conduire au dessin de presse. «La vie a voulu qu'il n'en soit pas ainsi», raisonne-t-il.

Portrait

Le crayon affûté et l'humour canaille de Pierrot

Ses dessins à la belle expressivité et au modelé précis et délicat éparpillés devant lui, Pierre-André Reinmann, dit Pierrot, est interpellé par un collègue de travail. Comme la plupart de ceux qui ont vu ses œuvres, le visiteur lâche: «Mais avec un tel talent, qu'est-ce que tu fous à la zone carcérale ?»

Pierrot, ainsi que l'appelle ses amis et tous ceux qui connaissent sa silhouette à la Police cantonale, est surveillant A à la zone carcérale du centre de la Blécherette. Balèze, le regard clair mais sévère, les détenus dont il s'occupe au quotidien ne vont pas lui chercher des noises. Surtout, ils ne se doutent pas que sa carapace cache un être très sociable et bon vivant, qui plus est, doté d'un talent de dessinateur et de peintre tout à fait hors du commun. Ses collègues de travail, eux, savent de quel fusain cet homme-là chauffe ses feuilles à dessin. C'est qu'ils sont nombreux à avoir été croqués par le quinquagénaire. Et c'est à chaque fois un bonheur de contempler ses œuvres. De l'expressivité et de la précision des traits des visages ou des mains, au modelé des formes, tout y est de l'expert. Et l'artiste de ne rien manquer des petits détails qui disent avec malice les marottes ou les petits travers de ses modèles. «Tout est tiré du sac», lâche-t-il pour expliquer qu'il est un autodidacte complet. Du fusain, du feutre à la gouache, l'acrylique, l'aérographe ou le spray, le bonhomme sait tout faire comme il faut, sans avoir jamais pris une minute de cours. Cela dure depuis qu'il a eu 10 ans. A Vallorbe, sa ville, il était en classe avec un autre as de la caricature et de la bédé, Carlo Trinco. Ce dernier s'est, notamment, fait connaître par ses «strips» *Wolfgang* longtemps publiés au *Matin*. «C'était un copain, voir ses dessins m'épatait», se souvient Pierrot. Il ne cache pas que son rêve aurait été de vivre de son coup de crayon. Mais à l'époque il est une sorte d'hyperactif. Montagne, parachutisme, cascades à motos accompagnent ses activités et formations successives dans le domaine du bois. Il a aussi fortement intégré les valeurs du paternel qui lui ressasse: «apprentissage, travail «sérieux», armée, famille et après tu feras ce que tu veux…» Il suivra ces conseils en cumulant les formations jusqu'à obtenir le diplôme fédéral d'agent de détention en uniforme. Mais toujours le dessin reste son compagnon. «Quand t'as quelque chose dans les tripes ça doit sortir», commente-t-il. Alors, comme menuisier agenceur de cuisines, il se fait designer pour montrer par le menu à ses clientes à quoi ressemblera cette partie de leur maison. Avec les détenus en 1999, lors de la Fête des Vignerons, il réalise une fresque ornant temporairement la façade sud de la prison de Vevey.

A Vallorbe, il n'est pas de société locale qui n'ait fait appel à ses services pour décorer la grande salle lors de leurs soirées. A La Vallée de Joux, il est l'illustrateur attitré de l'affiche invitant aux fêtes annuelles du vacherin Mont d'Or aux Charbonnières. Canaille, il fait en sorte, à chaque fois, d'y mettre en évidence les atours d'une accorte Combière. Ce qui, parfois, suscite quelques remarques de la gent féminine de la Vallée. Le spectateur attentif de ces affichettes remarquera aussi un personnage offrant discrètement sa calvitie à la vue de tous. C'est l'auteur qui se met ainsi en scène.

Les détours de l'existence ont parfois de curieux effets. Ainsi c'est lui, surveillant de la Police cantonale, qui s'est trouvé à apprendre à quelques jeunes élèves d'un établissement de Cossonay comment user de la bombonne de spray pour créer des tags. En tout bien tout honneur cependant, puisque c'était dans le cadre scolaire

Chez lui, le surveillant artiste dispose d'un atelier entièrement équipé en chevalet, planche à dessin et tous les outils et instruments utiles à son mode d'expression. Dès qu'il a un instant, et pour autant qu'il soit inspiré, il laisse libre cours à son imagination et à sa mémoire visuelle en donnant corps et vie à ses personnages ou ses paysages. Souvent aussi il joue de l'appareil photo pour rendre mieux un trait ou une caractéristique de ses personnages.

Dessins de faire-part ou d'invitations, aquarelles, trompe-l'œil sur une façade de plus de 300 mètres carrés ou peintures d'animaux: il renonce à peu de défis. Sauf, peut-être, à celui qui impose aux Barrigue, Burki, Chapatte ou André Paul, ses maîtres à dessiner, de réaliser chaque jour une petit chef d'œuvre d'inspiration. «Ca je ne pourrais pas, j'ai besoin de temps» dit-il, non sans rappeler que le Journal de Vallorbe fait régulièrement appel à ses services et que quelques autres, à plus grande audience, lui ont proposé quelque espace. ■

B.Ds

Qui dit caricature, dit clins d'œil plus ou moins appuyés.

Prévention de la criminalité

Les gérants de sécurité prennent le train

Agents de train agressés verbalement et physiquement, matériel vandalisé, fumettes, altercations entre voyageurs: rien ne va plus à bord de nombreux convois ferroviaires. Afin d'y remédier, les gérants de sécurité de la Division prévention de la criminalité de la Police cantonale, avec la collaboration des CFF, ont mené une campagne de sensibilisation, en décembre dernier, sur la ligne de la Broye Lausanne - Payerne.

Voie 70 de la Gare CFF de Lausanne, première voiture à l'avant du train, les banquettes et l'air sont imprégnés des émanations de fumée. Les habitués, l'allure peu amène, se sont retrouvés par groupes. Faits significatifs, alors que les autres voitures sont complètes, dans celle-ci toute les banquettes ne sont pas occupées et il s'y trouve peu ou pas de femmes. Pas de doute, il ne fait pas bon rester ici que ce soit lorsque la navette voyage de nuit, aux aurores ou même en fin de journée, lorsqu'elle reconduit dans les localités de la Broye les travailleurs, les étudiants et les apprentis au terme de leur journée de labeur dans la capitale vaudoise. A l'instar de nombreuses lignes régionales, les contrôles ici sont sporadiques comme l'annonce le logo en forme d'œil ouvert apposé sur les portières des wagons. Ce jour de décembre 2010, B., l'agent de train, est accompagné de trois gérants de sécurité, dont le commissaire-adjoint Pierre-Olivier Gaudard, chef de la Division prévention de la criminalité, et les adjudants Willy Mermod et Gilles Perruchoud. La présence de ce dernier ne retient pas un groupe dans lequel un resquilleur a été remarqué, de lâcher quelques quolibets. Pour tenter de faire passer un message de prévention et de mise en garde, un «flyer» a été conçu pour l'opération. Le gérant de sécurité en remet deux exemplaires aux voyageurs. S'estimant peu concernés, ceux-ci jettent ostensiblement les opuscules dans la boîte à déchets. Les autres voitures du convoi accueillent un public plus mélangé. Alors qu'en face d'elle sa voisine vient de se lever, une passagère étend ses jambes sur le siège libéré. La remarque de l'un des gérants de sécurité la fera renoncer, non sans quelques bougonnements. Pour le reste ce premier contrôle accompagné se passe sans trop de mal. Une demi-douzaine d'usagers ont néanmoins été dénoncés pour n'avoir pas de titre de transport valable. Ceci sans compter le petit groupe de 4 à 5 personnes qui ont esquivé le contrôle en quittant rapidement le train à la gare de Châtillens. «Seul ce n'est pas possible de travailler sur cette ligne, on doit être deux et ce n'est parfois pas suffisant», remarque l'agent de train B.

Relativement lourde, avec pour chaque navette trois policiers accompagnant l'agent de train, l'opération de prévention menée une semaine durant n'est pas passée inaperçue. Impossible, en effet, dans ces circonstances, pour les récalcitrants, de se soustraire au contrôle en raillant, ou en agressant l'agent CFF qui, lorsqu'il en est ainsi, est prié par sa direction de renoncer à prendre l'identité des personnes afin d'éviter que le conflit ne dégénère.

Rassurant

Les usagers les plus urbains ont, eux, apprécié de voir arriver l'escorte. Les rassurer faisait partie des objectifs retenus pour cette mission par Pierre-Olivier Gaudard. Parmi ceux-ci cette jeune habituée qui profite du voyage pour mettre au net quelques notes de travail. Elle dialogue avec son vis-à-vis alors qu'elle vient de prendre le papillon rédigé pour la circonstance et que lui a remis un policier. Visiblement sur la réserve, les deux jeunes adultes assurent ne jamais avoir été témoins d'incidents. Ce qu'elle pense du petit document qu'elle feuillette? «C'est une bonne initiative de rappeler certaines règles, mais cela suffira-t-il à ramener la sérénité?» répond-elle.

Arrivé à Payerne à 18h21, le train suivant voyait aussi son contrôleur escorté par trois gérants de sécurité. Ici pas moins de 20 resquilleurs ont été pris en défaut.

Bilan

Au fil de la semaine, une dizaine de navettes ont à chaque fois été parcourues par trois policiers. Au terme de l'action, la Police cantonale a noté que plusieurs passagers l'ont jugée opportune et rassurante. De bons contacts ont été noués avec le public jeune et plus âgé. Des dizaines de «flyers» leur ont été remis. Les agents de train ont aussi été rassérénés par la présence de l'escorte. Plus concrètement une septantaine de personnes sans ticket ou abonnement valable a été signalée. Cinq voyageurs particulièrement insolents et sans titre de transport ont été rappelés à l'ordre alors qu'ils refusaient de donner leur identité. Forte de cette première expérience dans les transports publics, la Division prévention de la criminalité relève qu'elle reprendra, ponctuellement, de telles opérations sur cette ligne et d'autres du réseau interne au canton de Vaud. ■

B.Ds

Gare de Lausanne, voie 70, les gérants de sécurité à l'embarquement.

Agressions et vandalisme en chiffres

Le Syndicat du personnel des transports (SEV) a appelé, en juin 2010, les autorités vaudoises à la création d'un cercle de sécurité afin de juguler les agressions sur les réseaux. A l'appui de sa demande il a donné la statistique de ces incivilités fournie par la direction des CFF. Celle-ci ne comprend que les incidents enregistrés sur le réseau de la compagnie nationale.
A l'exclusion donc de ceux survenus sur les lignes privées et les réseaux de transports publics locaux (LEB, AOMC, Nyon-St-Cergues, TL, VMCV, etc.) concernés dans les mêmes proportions par le phénomène.

Ainsi pour le canton de Vaud, du 1er février 2009 à la même date de 2010 ont été recensés sur les lignes CFF:
- 37 attaques contre le personnel.
- 36 agressions contre des voyageurs.
- 114 menaces contre le personnel à quoi s'ajoutent 10 menaces contre les pilotes de locomotives.
- 237 harcèlements contre le personnel.
- 85 voyageurs ont été importunés.

Pour ce qui est du vandalisme (graffitis et autres dommages), 1092 cas ont été recensés.

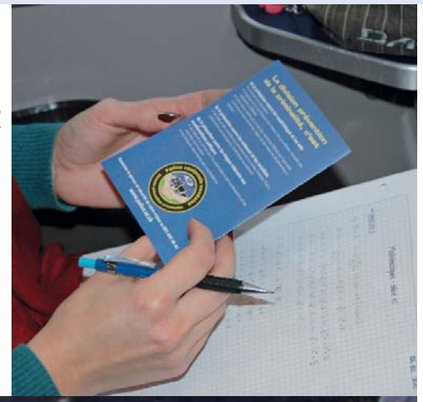

Une jeune voyageuse consulte le fascicule remis par les policiers.

Gérant de sécurité et agent de train ont fait impression.

Ces deux habitués disent ne jamais avoir été témoins d'incidents.

Arnaud: «même si ce n'est pas facile, j'aime toujours ce métier».

Témoignage d'un agent de train

Les incivilités au quotidien

Arnaud a 39 ans. A deux reprises victime d'agressions, l'agent de train CFF dit son quotidien, et exprime son trouble lors des altercations, et au lendemain de celles-ci, et les valeurs qu'il défend.

Quel est le quotidien d'un agent de train ?

Plutôt qu'agent de train je préfère l'ancienne désignation de contrôleur. Elle dit mieux ce que nous sommes appelés à faire et la mission qui nous est confiée. Au fil des jours sur les lignes ferroviaires de Suisse que je parcours - mais bien davantage en Suisse romande - dès que nous tentons d'identifier une personne en infraction nous subissons insultes, crachats et gestes obscènes. Nous sommes taxés de racistes par les gens de couleurs. Les explications bidons quant à l'absence de billets sont toujours les mêmes. Les resquilleurs appartiennent à toutes les couches de la société. Cela va de l'homme en complet veston et dans la force de l'âge qui, en 1ère classe, vous présente furtivement son abonnement en prenant bien garde de couvrir d'un doigt la mention 2ème classe, au jeune ado qui tente d'éviter de présenter le billet que je lui réclame en arguant d'un besoin pressant de se rendre aux toilettes. Pris en faute, les plus virulents nous lancent: «tous pourris». Ils passent immédiatement au tutoiement, pour vous dévaloriser de la pire des manières. «Genre: tu dois avoir tout rater dans ta vie pour faire ce métier!». Pour ma part je reste calme. Les consignes de la direction des CFF et notre formation sont de ne pas répondre, et si les choses tournent vraiment mal, de renoncer à demander les identités. Je trouve cela discutable. Alors j'explique aux resquilleurs qu'il n'y a pas de raison qu'ils ne s'acquittent pas de leur billet alors qu'ils acceptent sans autre de payer leur paquet de sucre lorsqu'ils sont à la caisse de la Migros.

Y a-t-il des trajets plus délicats que d'autres ?

A partir de Lausanne ce sont les trains vers Genève ou le Valais, essentiellement les fins de semaine, les derniers en soirée et les premiers au matin. Mais la tendance est à la généralisation à n'importe quelles lignes et à toutes les heures. Lorsqu'on la reçoit on épluche avec quelque appréhension notre planification annuelle en y repérant les services qui s'annoncent les plus difficiles.

Vous avez été agressé à deux reprises…

Oui, la première fois il y a quelques années. Je me tenais sur le marchepied d'une voiture lorsque le jeune homme à qui je demandais de présenter son billet m'a précipité au sol pour s'enfuir. Tombé sur le quai j'ai été blessé à l'arrière de la tête. En décembre dernier, à la gare d'Allamand dans un regio-express Genève-Lausanne, vers 13h10, un gars d'une vingtaine d'années refusait de décliner son identité. Ses propos ont fini par relever des pires injures quant au présumé métier de ma mère et à ce qu'il lui aurait fait subir le jour précédent. J'ai croisé les bras et suis resté calme, sans pourtant parvenir à retenir un: «pauvre con». Lorsqu'il a voulu quitter le train j'ai tenté de le ceinturer. Et là j'ai été balancé contre la porte. Après sa fuite, j'ai remarqué que j'avais deux doigts tuméfiés, mais heureusement pas cassés.

Comment se sent-on après ce type d'agression ?

Très mal. Il y a la colère, l'envie de fracasser l'agresseur. Mais la consigne est de ne pas répliquer, de laisser faire… L'attitude des voyageurs qui restent indifférents, quand ils ne vous font pas entendre que ce qui arrive est de votre faute, est aussi choquante. Mais c'est le lendemain que l'on subit le coup de *blues*. Je me suis senti très mal en pensant que ça pourrait une fois plus mal tourner si un gars portait un couteau ou une autre arme. On peut bénéficier d'un soutien psychologique. Mais, comme homme, on se dit: «ça ira, je vais m'en tirer tout seul…».Puis revient le quotidien. On est happé par les services qui reprennent. Nos chefs nous invitent à un débriefing en guise de soutien. Mais ce n'est pas à eux qu'il est le plus opportun de s'adresser. Il faudrait une cellule faite de spécialistes psy qui ne soient pas liés à la hiérarchie de l'entreprise, afin qu'on puisse s'ouvrir en toute liberté de ce qu'on a vécu dans ces moments-là. ■

Propos recueillis par B.Ds

Les commandants des Polices valaisanne et vaudoise, Christian Varone et Jacques Antenen ont plaidé la collaboration.

Sur le vif

Une pièce manquerait au puzzle de la sécurité helvétique

Avec plus de 280 participants, le quatrième Forum Sécurité Chablais, le 10 novembre dernier à Lavey-Village, a fait très fort. Sans trop de tabous des partenaires, parfois aussi partiellement rivaux, ont débattu de la question du puzzle de la sécurité et de la pièce qui y manquerait.

Le Centre de formation militaire du Chablais, l'Académie de police de Savatan et les Polices cantonales du Valais et Vaud collaborent au fil de l'année à la préparation minutieuse de ce rendez-vous. Pour cette 4ème édition les organisateurs n'ont pas hésité à aborder un thème particulièrement délicat au pays du fédéralisme. Qu'en est-il de la collaboration entre les multiples partenaires du champ de la sécurité en Suisse ? C'est que, de l'armée aux 26 Polices cantonales, aux corps communaux, en passant par la Police fédérale, le Corps des gardes-frontière, sans parler des entreprises de sécurité privées, ce terrain doit être bien balisé. La protection du citoyen et de la société en général en dépend. Le public était formé, pour l'essentiel, de praticiens. Afin de prendre un peu de recul, les organisateurs avaient fait appel à deux partenaires étrangers: le Général Bertrand Cavallier, de la direction générale de la Gendarmerie française, et Andy Welch, *acting detective inspector* de New Scotland Yard à Londres ont apporté le fruit de leur expérience. Le second a expliqué le fonctionnement du dispositif sécuritaire lors des attentats du 7 juillet 2005 à Londres, dans lesquels 56 personnes ont perdu la vie. Il a notamment plaidé la nécessité d'un centre opérationnel fortement doté en personnel et le recours à la haute technologie et à la vidéosurveillance.

L'invitation faite aux parlementaires fédéraux Géraldine Savary (PS) et Yvan Perrin (UDC) a contribué à créer un débat contrasté et riche. Rôdé à cette tâche, jouant avec l'actualité du moment, le modérateur Jean-Luc Piller a habilement fait rebondir les questions entre les intervenants. Jacques Antenen, commandant de la Police cantonale vaudoise, et Christian Varone, chef de la Police cantonale valaisanne ont plaidé, l'un pour le maintien des possibilités de surveillance du réseau Internet, l'autre en faveur d'une meilleure circulation de l'information entre les Service de renseignement de la Police fédérale et les Polices cantonales. Symptomatique de ce problème, le couac survenu en septembre 2005 lorsque la police valaisanne n'a compris qu'au dernier moment qu'un groupe de néo-nazis était réuni pour un concert à Gamsen.

A l'échelon de la Confédération, le divisionnaire Jean-François Corminboeuf, n'a pas manqué de souligner le rôle, qui reste prépondérant, de l'armée dans le maintien de l'ordre en Suisse. Rudolf Dietrich, patron du Corps des gardes-frontière et Adrian Lobsiger, vice-directeur de l'Office fédéral de la police, ont mis en évidence les signes contradictoires que leur adressent parfois les Parlementaires. Ceux-ci parvenant, lors d'une même session, à voter le renforcement de missions de sécurité, puis des restrictions de personnel. Enfin l'avocate Chantal Balet, ex-responsable de l'antenne romande d'Economie suisse, a apporté au débat le point de vue des entreprises, petites et grandes, du pays. ■ **B.Ds**

En haut: *Des débatteurs avertis pour un thème complexe.*

A gauche: *Un auditoire de professionnels attentifs.*

Ci-contre: *Un auditoire de 280 professionnels et miliciens concernés par la protection des personnes.*

RH Au cœur de l'action, la Police cantonale vaudoise recrute…

La nouvelle campagne de recrutement de la Police cantonale a démarré le 15 février dernier. Mettant l'accent sur des moyens modernes et dynamiques, la Police cantonale veut donner l'image d'une police attractive et à l'écoute des préoccupations et des attentes des futurs policiers et policières.

L'aventure a démarré par la réalisation du film «Police, une journée ordinaire», tourné en juin 2010. Ce court-métrage a rencontré un vif succès à l'interne comme à l'extérieur avec plus de 11'000 visionnages sur la page Dailymotion de la Police cantonale vaudoise. «Il montre la réalité, parfois dure, du travail du policier en mettant l'accent sur ses dimensions humaines et émotionnelles, comme le fait de devoir aller annoncer un décès à une famille. Il n'est pas uniquement la présentation d'un catalogue de métiers mais bien plus…» analyse le commissaire Jean-Christophe Sauterel, responsable de la division presse&communication de la Police cantonale. La nouvelle campagne de recrutement s'est donc logiquement appuyée sur ce film. «Nous avons mandaté trois agences de communication afin qu'elles nous présentent un concept s'appuyant sur les visuels présents dans le film ! Notre choix s'est porté sur l'agence Tasmanie, car c'est celle qui a su le mieux exploiter les forces de ce court-métrage. On a choisi de montrer la vie de policier sous un angle cinématographique, d'autant plus captivant que le scénario relate des situations vécues quotidiennement ou presque par les gendarmes, les inspectrices et inspecteurs de la Police cantonale», renchérit l'officier de presse.

La Police cantonale débarque sur Facebook !

En plus des moyens traditionnels que sont la diffusion d'un spot publicitaire dans plus de 20 salles de cinéma du canton et l'impression d'un visuel distribué sous formes d'affichettes et d'affiches, la police cantonale a misé gros sur l'outil incontournable qu'est devenu Internet. Le site **policier.ch** reste l'outil principal pour obtenir tout renseignement concernant le métier d'inspectrice ou d'inspecteur, et de gendarme, les différents débouchés ou perspectives professionnelles qu'offre une carrière au sein de la Police cantonale vaudoise, les différentes activités, ainsi que les conditions de postulation. «Le site a été complètement revu, par l'adoption d'un visuel original, dynamique et d'un contenu enrichi. Nous y avons ajouté un volet interactif quasiment inexistant dans notre campagne précédente. Nous voulons être plus proche des jeunes, à leur écoute et montrer une image attractive de nos professions, sans en occulter les difficultés et les contraintes. Le policier n'est pas là uniquement dans un but répressif mais avant tout pour aider la population et contribuer au bien-être des gens, par le maintien d'une sécurité publique de haut niveau», explique l'inspecteur principal Olivier Rochat, remplaçant du responsable de la division des Ressources Humaines, en charge du recrutement. La Police cantonale a même osé le grand saut sur le réseau social Facebook avec l'ouverture d'une page attitrée. «C'est 2'500'000 utilisateurs en Suisse, dont plus de 80'000 Vaudois ! Si nous voulons exister aujourd'hui aux yeux de notre public cible, soit des femmes et des hommes entre 20 et 30 ans, nous devons nous rendre là où ils se trouvent quotidiennement. Facebook est devenu un lieu de rencontre incontournable», précise l'inspecteur Rochat.

Depuis un peu plus d'une année, six soirées d'informations ont été organisées à la Police cantonale. Plus de 350 candidates et candidats potentiels se sont inscrits et ont eu l'opportunité de découvrir les diverses facettes des «métiers de la police» et de visiter le Centre de la Blécherette, siège de la Police cantonale. En mars, une journée d'information a été à nouveau mise sur pied à Savatan, en collaboration avec les corps de police partenaires de l'Académie de police. Comme ces dernières années, les personnes intéressées ont eu le loisir de découvrir le site, de rencontrer des policiers recruteurs, de leur poser des questions et même de tester leurs aptitudes en français et en condition physique. Enfin, la Police cantonale participe régulièrement à divers salons professionnels comme Forum Horizon à Dorigny et le Salon des Etudiants à Lausanne. «Dans un contexte où la concurrence existe entre les différents corps de police du canton, voire de Suisse romande, nous nous donnons le maximum de chances de susciter des vocations ou de convaincre des candidats potentiels à rejoindre la Police cantonale comme gendarme, inspecteur ou inspectrice, en mettant en avant les atouts d'une grande entreprise en terme de diversité des activités, de mobilité, de formation continue et de possibilités de développement et de promotion». ■

Rédigé par Olivia Cutruzzolà

A voir le nouveau site Internet *policier.ch* et la page Facebook *Police cantonale vaudoise*

Les gendarmes vaudois n'hésitent pas à chausser les patins…

Un travail de proximité qui se fait dans toutes les conditions, même sur le lac gelé de la Vallée de Joux ! Leur mission: une présence préventive à l'endroit des patineurs et le contrôle des chars à voile.

Faites descendre votre taux hypothécaire de son perchoir: transférez votre prêt hypothécaire à la Banque Migros.

Nous offrons des prêts hypothécaires attrayants à des conditions privilégiées. Pour les logements, nous renonçons à la majoration du taux des hypothèques en 2e rang. De plus, vous pouvez régler confortablement les intérêts en deux annuités. Pour en savoir davantage sur nos prestations bancaires, consultez notre site www.banquemigros.ch ou appelez notre Service Line 0848 845 400.

BANQUEMIGROS

Elle fait toute la différence.